

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801018-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A
L'AGENDA DE MISE EN ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.01.018**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A L'AGENDA DE MISE EN ACCESSIBILITE PROGRAMMEE****Rapporteur : Loïc RABIN**

Par délibération en date du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme d'un montant global de 1 049 000 € pour la réalisation de l'Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP). La répartition des crédits de paiement a été modifiée une première fois le 29 juin 2017.

Pour tenir compte du calendrier d'exécution des aménagements prévus dans l'AD'AP et des sommes modifiées à l'occasion de l'adoption de la décision modificative au mois d'octobre 2017, le crédit de paiement 2017 a été diminué de 10 000 €.

Lors de la préparation budgétaire 2018 et de la mise à jour de la programmation pluriannuelle, une nouvelle diminution est envisagée sur le crédit de paiement 2018.

Le présent bordereau a pour objet une modification du montant de l'autorisation de programme : diminution du CP 2018 de 1 591 €

	Création de l'AP 29/10/2015	Modification de l'AP 29/06/2017	Modification de l'AP 26/10/2017	Modification de l'AP 25/01/2018	TOTAL
AP	1 049 000	0	-10 000	- 1 591	1 037 409
CP					
2016	113 000				113 000
2017	113 000	+ 6 600	-10 000		109 600
2018	120 000	- 6 600		- 1 591	111 809
2019	120 000				120 000
2020	116 000				116 000
2021	118 000				118 000
2022	115 000				115 000
2023	118 000				118 000
2024	116 000				116 000
TOTAL	1 049 000				1 037 409

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération 201510014 du 29 octobre 2015 créant une autorisation de programme relative à l'agenda d'accessibilité programmée,

Vu la délibération 201706029 du 29 juin 2017,

Vu la délibération 201710015 du 26 octobre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 janvier 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 10 janvier 2018,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits de paiement,
Vu le rapport présenté en séance de Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ APPROUVE la modification de l'autorisation de programme relative à l'agenda d'accessibilité programmée comme présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




André HARTEREAU